

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021

**PRESENTS :** Monique MULARONI – Bernard SCHAECK – Josiane BOUNIOL – Jérôme ROUX- Michel FAILLA – Louise LACOSTE – Christine EYBALIN - Christine BUISSON – Régine LAIGNEL

**ABSENTS :** Hubert MARTIN donne procuration à Christine BUISSON  
Florent TRITTO donne procuration à Christine EYBALIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Louise LACOSTE

Début de la séance à 18h10

---

**Les membres du conseil se sont réunis pour débattre sur l'ordre du jour suivant :**

### **CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

La commune a participé à la consultation qu'a lancée le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour l'ensemble des collectivités pour renouveler le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Madame le Maire soumet au conseil la proposition de contrat pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 que lui a remise le Centre de Gestion.

Le conseil adopte cette proposition et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

### **TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail (1607h) et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

Le Maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services administratifs, scolaires et techniques et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il a été nécessaire en conséquence d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

### **MODIFICATION DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Présentation est faite sur l'état du budget, la modification du budget porte sur 10 600€ pour compenser le différentiel de charges constatées du fait des absences et arrêts de maladie du personnel et les remplacements qui ont été effectués. Cette hausse des charges est compensée par l'encaissement de la taxe sur les terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans qui n'était pas prévu e au budget.

Le conseil adopte la résolution à l'unanimité.

### **MODIFICATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite à un oubli lors de l'établissement du budget, les amortissements en fonctionnement n'ont pas été prévus pour un montant de 43 788€. Les opérations d'amortissement ne peuvent pas être ni voté en déséquilibre, ni mandaté ou titré sans contrepartie. Aussi, à la demande du Percepteur, une correction du budget initial est nécessaire. Après avoir apporté les explications détaillées sur cette opération, madame le Maire propose de modifier ce budget.

Le conseil adopte à l'unanimité la résolution

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Fort est de constater la prolifération des nids de frelons asiatiques et leurs dangers pour les habitants. La communauté de communes se propose d'organiser la destruction des nids avec prise en charge de 50% des frais, le solde restant à la charge des communes qui le souhaitent ou des particuliers qui en feront la demande. La communauté de communes demande aux communes si elles veulent participer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé, décide d'ajourner cette délibération et d'obtenir plus d'informations concernant le coût d'une intervention de destruction d'un nid de frelon et d'étudier la possibilité de former les agents de la commune aux techniques de destruction des nids.

#### **ADHESION A L ASSOCIATION « REMPARTS »**

Cette association peut participer à la restauration de l'intérieur de l'église de Vagnas. C'est sur ce point précis que l'association a été sollicitée par la Mairie. Après visite du site et du village avec les représentants de l'association, il s'avère que le champ d'actions de Rempart pourrait porter sur :

- La restauration intérieure de l'église par des bénévoles de l'association ou par un chantier d'insertion encadré par l'association.
- La protection des ruines du Monastier en menant une opération de consolidation des murs. Ces travaux pourraient être réalisés par des bénévoles encadrés par des spécialistes.
- Le recensement des croix de chemins, puits, fontaines...

Pour que la commune puisse bénéficier de l'intervention des bénévoles et des services de l'association, il est nécessaire qu'une association de la commune adhère à celle-ci. L'Association des Amis du Musée Médiéval de Vagnas adhérera à l'Association Remparts. Le montant de l'adhésion s'élève à 100€/an.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une participation financière à l'Association Les Amis du Musée Médiéval de Vagnas qui bénéficiera des services de l'association Remparts notamment pour la protection des ruines du Monastier.

#### **CONTRAT DU PERSONNEL DE L ECOLE**

L'agent assurant la surveillance des enfants en période périscolaire (garderie et cantine) a bénéficié de 6 renouvellements de CDD et ne peut donc plus y prétendre.

Le Maire propose au conseil, la création à compter du 7 décembre 2021 d'un emploi permanent à durée indéterminée de surveillant périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures 35 minutes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **AMENAGEMENT DU TERRAIN « TERRE LONGUE »**

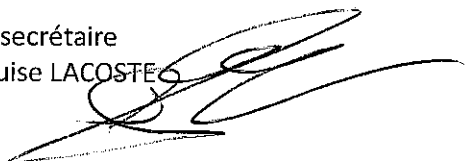
Nous attendons une étude plus précise proposée par Ardèche habitat. Cette prise de décision est reportée.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- **Demande d'un administré relative au plu** : cette demande sera traitée par le service de l'urbanisme de la communauté des communes,
- **Le devenir de l'ancienne école publique de Brujas** : Au vu de l'importance du sujet, cette décision est reportée pour réflexion,
- **Présentation du projet « swing roller parc »** : la décision d'implantation nécessite la présentation d'un projet précis par le promoteur.

L ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20h35.

La secrétaire  
Louise LACOSTE



Le Maire  
Monique MULARONI

